



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 28 avril 2015

Ordre du Jour :

**1. Approbation du compte-rendu précédent,**

**2. Délibérations,**

✓ Logements Communaux et Local Professionnel

- Révision loyers logements bâtiment « Mairie » et « Le Granenc »
- Révision loyers Local professionnel des infirmiers.

✓ CCBI

- Avenant n°2 à la Convention au titre de reversement de l'attribution de compensation suite à la mise en place de la FPU,
- Référent commission mutualisation des services.

✓ SEDI

- Adhésion au groupement de commandes formé par le SEDI pour la fourniture d'électricité et services associés et autorisation de signature de la convention.

✓ Personnel Communal

- Autorisation de déplacement et prise en charge des frais (repas) pour la bibliothèque « Le Préau ».

✓ Restauration Scolaire

- Présentation et Validation du cahier des charges.

✓ Associations communales

- Prise en charge frais branchement et consommations EDF compteur : borne extérieure salle des fêtes pour l'organisation du festival du 4 avril 2015 par l'association Fair'Ailleurs

✓ Finances Communales

- Décision modificative n° 1/2015

**3. Travaux.**

✓ Voirie

- Marché à bons de commandes.
-

#### **4. Questions diverses.**

##### Membres présents :

CREACH Yvan, ARNAUD Marie-Françoise, BLAMBERT Micheline, BOURGEON Chantale, CHETAIL Maurice, CHOURREAU Gisèle, DICO Charles, FEUGIER Karine, FIORDALISI Christine, JEYMOND Astrid, LAMBERTON Michel, MATRAS Françoise, MEUGNIER Angélique, ROLLAND Eric, MURE RAVAUD Jérôme, , VIALLE Patrick.

Absent(e)s : BARTHELEMY Marcel, MEUNIER, Christian, MICLO Damien.

Pouvoir(s): BARTHELEMY Marcel => CHOURREAU Gisèle

#### **COMPTE-RENDU**

Le Conseil Municipal de Saint-Romans s'est réuni en séance ordinaire le 27 avril 2015 sous la présidence de Mr Yvan CREACH, Maire.

**La séance débute à 20h00**

Secrétaire de séance : Christine FIORDALISI

#### **1. Approbation du compte-rendu précédent,**

➤ Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

#### **2. Délibérations,**

##### ✓ Logements Communaux et Local Professionnel

○ Révision loyers logements bâtiment.

- Le maire informe que l'augmentation des loyers ne peut excéder la variation d'un indice de référence des loyers publié par l'INSEE. Il propose d'en réviser le loyer sachant que l'indice de référence est de **125.29** ; soit 0.37 % d'augmentation.

- les loyers mensuels sont portés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 à :

#### **Bâtiment Mairie**

Logement T3 Gauche	<b>522.09 €</b> au lieu de 520.17 €
Logement T2	<b>335.64 €</b> au lieu de 334.41 €
Logement T3 Droite	<b>549.40 €</b> au lieu de 547.38 €
Complément charges	<b>6.38 €</b> au lieu de 6.36 €

## Bâtiment Le Granenc

Logement n°1	411.22 € au lieu de 409.71 €
Logement n°2	403.53 € au lieu de 402.05 €
Logement n°3	284.77 € au lieu de 283.72 €
Logement n°4	290.37 € au lieu de 289.30 €
Logement n°5	310.68 € au lieu de 309.54 €
Dépendances	56.19 € au lieu de 55.98 €

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

○ Révision loyers Local professionnel des infirmiers.

-Le maire précise que l'indice du coût de la construction est de 1615; soit 0.62 % d'augmentation.

- le nouveau montant de location à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 à :

Loyer mensuel : **184.25 €**

Provisions charges locatives mensuelles : inchangées

Charges de copropriété mensuelles : inchangées

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

### ✓ CCBI

○ Avenant n°2 à la Convention au titre de reversement de l'attribution de compensation suite à la mise en place de la FPU.

-Le maire informe qu'il est possible de définir librement le montant et les conditions de révision de l'attribution de compensation en tenant compte, toutefois, du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de modifier, dès 2015, le montant de l'attribution de compensation de 289 935 € à 335 264 €

○ Référent commission mutualisation des services.

-Le maire rappelle au conseil municipal que la CCBI a mis en place une commission chargée de la mutualisation des services. A ce jour le maire par manque de disponibilité ne souhaite plus être référent et propose Mme FORDALISI Christine et Mr CHETAIL Maurice, adjoints.

➤ Voté par 17 voix à l'unanimité des membres présents.

✓ SEDI

- Adhésion au groupement de commandes formé par le SEDI pour la fourniture d'électricité et services associés et autorisation de signature de la convention.

-Le SEDI propose à la commune de Saint Romans d'adhérer au groupement de commandes pour la passation de fourniture d'électricité et de service associés, afin d'effectuer le mise en concurrence et de permettre d'optimiser les prix des prestations.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

✓ Personnel Communal

- Autorisation de déplacement et prise en charge des frais (repas) pour la bibliothèque « Le Préau ».

-Le maire explique que Mme Pascaline NANINCK-DUPUIS employée à la bibliothèque municipale, peut être amenée à effectuer des déplacements (Bibliothèque départementale, de réseaux ou autres).

Le maire propose de lui rembourser ses frais de déplacements soit avec son véhicule personnel soit tout autre transport ainsi que les frais de repas sur présentation des justificatifs.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

✓ Restauration Scolaire

- Présentation et Validation du cahier des charges.

- le Maire donne la parole à Madame Micheline BLAMBERT, Adjointe déléguée aux affaires scolaires qui précise que le contrat conclu avec LEO LAGRANGE, pour la gestion de la restauration scolaire, arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2014-2015.

De ce fait, elle rappelle au Conseil Municipal le travail d'élaboration d'un cahier des charges réalisé par la commission « Restauration scolaire » pour le projet de gestion de la pause méridienne avec restauration scolaire et animations périscolaires concernant les élèves des classes élémentaires et maternelles de Saint-Romans.

Elle informe l'assemblée que ce cahier des charges précisant les conditions et modalités de gestion est nécessaire pour la consultation d'un marché public par procédure adaptée de prestations de services.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

✓ Associations communales

- Prise en charge frais branchement et consommations EDF compteur : borne extérieure salle des fêtes pour l'organisation du festival du 4 avril 2015 par l'association Fair'Ailleurs

- le Maire rappelle au Conseil Municipal le festival organisé par l'association FAIR'AILLEURS de Saint-Romans le 4 Avril dernier à la Salle des fêtes. Il informa l'assemblée que pour l'organisation de ce festival et suite à la demande de cette association, l'ouverture du branchement (borne extérieure) de la salle des fêtes a été réalisée pour quelques jours. Il fait part à l'assemblée que ce branchement et les consommations afférentes représentent un coût et propose qu'il soit répercuté à l'association FAIR'AILLEURS.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

✓ Finances Communales

- Décision modificative n° 1/2015

- le Maire donne la parole à Mr Maurice CHETAIL, Adjoint délégué aux finances qui précise que cette décision modificative permet de consigner les sommes dues aux sous traitants TAYEB Mohamed et ETF des Lots 10 et 11 (Extension et réhabilitation du Groupe scolaire auprès de la Direction Régionales des Finances Publiques suite à des différends qui les opposent au titulaire de ces marchés : SARL STPR.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

**Travaux.**

✓ Voirie

- Marché à bons de commandes.

-Le maire donne la parole à Mr Eric ROLAND, adjoint délégué aux travaux qui donne le détail des travaux pour 2015.

La Réalisation d'une dalle béton entre le multi-accueil et l'école par l'entreprise KIRCHDORFER Lilian pour un montant de 2358 € TTC.

L'achat de panneaux signalétique à la société VIRAGE pour un montant de 2491 € TTC.

Le programme au budget pour la voirie s'élève à 40 000 €  
détail :

Voie communale N°4, route des Sagnes entre la VC5 et  
la VC 14, reprise de la chaussée sur 460 mètres d'un  
montant de 29400 €,

Emplois partiels sur divers voies communales pour  
10600 €

L'adjoint délégué aux travaux rappelle qu'une subvention de  
6613 € a été attribuée par le conseil général pour les dégâts  
d'orage causés sur les voies communales.

### **3. Questions diverses.**

-Projet de création dans les locaux de l'ancienne poste d'une  
auto école, après que des travaux de rénovation seront  
effectués par la commune ; le loyer sera de 700€ pour  
l'ensemble.

- Information sur le déroulement de la cérémonie du 8 mai qui  
aura lieu à 11h30 avec la présence d'une délégation militaire  
Mr BOURGUIGNON chantera « le chant des partisans »  
Les enfants de l'école chanteront « La Marseillaise »  
Suivi d'un vin d'honneur.

-La date de l'inauguration de l'école sera fixée en fonction des  
disponibilités de Mr Le Préfet de l'Isère.

Présentation et validation du devis de l'enseigne de l'école.  
La calligraphie ayant été faite par un élève de l'école primaire.

**La séance se termine à 21h15**

Le Maire  
CRACH YVAN

